



COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DOUBS-HAUTE SAÛNE
TERRITOIRE DE BELFORT



Associations CD 25 70 90

Membres du CD 25 70 90
Membres des Commissions départementales
Membres des Commissions régionales
Membres des Commissions nationales

Besançon, le 9 septembre 2021

Objet :

Assemblée Générale 2021 à Damprichard

PJ :

Coupon réponse

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

Notre Assemblée Générale 2021 organisée par la Saint Paul de TREVILLERS, se tiendra le

Samedi 9 octobre 2021
Salle polyvalente
20 bis rue des écoles
25450 DAMPRICHARD

Programme

- ❖ 17 h 00 Accueil des associations, des membres du comité et des invités
- ❖ 17 h 30 Réunion thématique : mon association a la FSCF
- ❖ 18 h 30 Assemblée Générale Extraordinaire
 - Modifications des statuts
 - Règlement intérieur
 - Désignation des vérificateurs aux Comptes
 - Elections des nouveaux membres
- ❖ 19 h 15 Assemblée Générale Ordinaire
 - Rapport Moral du Président
 - Rapport d'activités de la Secrétaire Générale
 - Rapport financier de la Trésorière
 - Présentation du Budget Prévisionnel
 - Rapport des Vérificateurs aux comptes
 - Approbation des comptes de l'exercice clos et vote du budget prévisionnel

Vote pour les délégués départementaux à l'AG du Comité Régional
Vote pour les délégués départementaux pour le Congrès Fédéral
Résultats des votes de l'AG extraordinaire
Parole aux invités
Remise des récompenses fédérales

❖ 20h30 Apéritif, repas et soirée « anniversaires » animée

Compte tenu de la capacité d'accueil de la salle, les inscriptions sont limitées à 5 personnes licenciées de votre association.

Nous vous rappelons que lors de cette Assemblée Générale le Passe Sanitaire sera obligatoire et le contrôle sera effectué à l'entrée de la salle et que les règles sanitaires s'appliqueront (port du masque, distanciation.)

En espérant votre participation à cette assemblée, à laquelle le Comité Départemental et la Saint Paul de TREVILLERS seront heureux de vous accueillir afin de commencer cette nouvelle saison.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus cordiales.

Pour le Comité départemental 25 70 90
Le Président
Walter GROCHULSKA

Pour une bonne organisation, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le **coupon réponse que vous trouverez en annexe pour le 28 septembre 2021 dernier délai.**

Pour rappel, le passe sanitaire peut être justifié par ;

- un schéma vaccinal complet (valable 7 jours après la dernière injection),
- un certificat de test négatif de moins de 72 heures établi par un professionnel de santé,
- un certificat de rétablissement du COVID daté de plus de 11 jours et moins de 6 mois.

En outre, la détention d'un passe sanitaire ne dispense pas du respect des gestes barrière en vigueur (distanciation, port du masque, lavage des mains régulier...).

Pour plus de facilité, le gouvernement invite à utiliser l'application gratuite « tous anti-COVID » via votre smartphone.

(Extrait de la note d'information de la municipalité de DAMPRICHARD)

